
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mars 2016

DCM N° 16-03-31-8

Objet : Subventions aux associations non conventionnées.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **39 350 €** au bénéfice des associations socioéducatives recensées dans la motion ci-après afin de soutenir d'une part leur fonctionnement et quelques projets spécifiques d'autre part.

1. Subventions de fonctionnement pour les associations socio-éducatives

Pour toutes les demandes, il s'agit d'une reconduction du soutien apporté par la Ville les années précédentes aux associations qui contribuent à l'animation de notre territoire, et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble.

Malgré un contexte économique contraint, la Ville de Metz réaffirme en 2016 son soutien à l'action socioéducative en préservant un niveau de financement équivalent à celui de l'exercice précédent. Aussi, il est proposé d'accorder les subventions à 17 associations socio-éducatives pour un montant total de **36 350 €** selon la répartition mentionnée dans la motion.

2. Subventions projets et manifestations

L'Ecole de la Paix organise 8 journées d'animation autour de jeux coopératifs à destination des enfants, des adolescents, et des adultes sur les secteurs de la Corchade et du Sablon. Le budget global de l'action s'élève à 3 400 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de **500 €**.

Nouvelle Vie du Monde prévoit l'organisation d'une fête de quartier sur son secteur d'implantation, les Hauts de Vallières, avec diverses animations. Au programme : musique, chant, danse, exposition des œuvres des ateliers de l'association, restauration et tournoi de foot. Le budget de l'opération s'élève à 900 €, il est proposé l'attribution d'une subvention de **500 €**.

Collectif Art organise un spectacle de hip hop le 6 juin 2016. Celui-ci sera l'occasion de présenter le travail effectué avec les adhérents au cours de la saison et d'accueilli des groupes régionaux. Le coût global de l'action s'élève à 4 700 €. Il est proposé l'attribution d'une subvention de **1 000 €**.

3. Subventions d'investissement d'équipements et matériels

Enfin, l'association Carrefour initie un Cybercafé Européen Mobilis dans ses locaux de la rue des Trinitaires. Cette structure sera un lieu convivial et dynamique ouvert à tous les jeunes messins désireux de s'informer et de s'engager dans une démarche de mobilité européenne ainsi qu'aux jeunes en voie d'insertion accompagnés dans le cadre du dispositif Mobilis. En complément de la subvention de fonctionnement qui sera recentré sur ce projet, la Ville propose de soutenir la création de cet espace par l'attribution d'une subvention d'équipement de **1 000 €** pour l'acquisition des mobiliers et équipements qui aménageront ce lieu. L'investissement prévu par l'association s'élève à 4 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

D'ATTRIBUER les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **39 350 €** :

Subventions de fonctionnement et projets pour un montant de 38 350 € :

- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe - Fort Moselle	500 €
- Association Famille Lorraine de Borny	7 600 €
- Amicale de la Corchade	1 240 €
- Association Carrefour	2 470 €
- Centre Culturel d'Anatolie	5 000 €
- Collectif Art	3 850 €
o Subvention de fonctionnement	2 850 €
o Subvention spectacle hip hop	1 000 €
- Ecole de la Paix de Metz – Espace Corchade	1 500 €
o Subvention de fonctionnement	1 000 €
o Subvention animation jeux coopératifs	500 €
- Jeunesse Etudiante Chrétienne	300 €
- Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz-Queuleu-Tivoli	640 €

- Scouts et Guides de France - Groupe Guy de Larigaudie XIIème Metz	950 €
- Sport et Culture de Metz-Magny	5 700 €
- Club U.N.E.S.C.O. de Metz	950 €
- Association du Scoutisme Européen	300 €
- Nouvelle Vie du Monde	2 000 €
o Subvention de fonctionnement	1 500 €
o Fête de quartier	500 €
- Centre du Volontariat de Metz	300 €
- Nan Bara	5 050 €

Subventions d'investissement d'équipements et matériels pour un montant de 1 000 € :

- Association Carrefour 1 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à 39 350 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée.

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7 5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance · 37 Absents · 18 Dont excusés · 7

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ